

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE (A.I.S.P)
3, Rue Nicolas Appert - M.E.F.E.
72200 - LA FLECHE**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l' « ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE (A.I.S.P) »,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale en date du 27 avril 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l' « ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE (A.I.S.P) » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance associative relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à ECOUFLANT, le 12 juin 2024

P/ SAS A3CF Audit

Médéric CHADAIGNE

Commissaire aux comptes - Associé



Annexe au rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	6 014	5 648	367	367	
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	118 168	73 003	45 165	48 965	- 3 800
Installations techniques, matériel et outillage industriels	164 818	142 363	22 455	29 895	- 7 440
Autres immobilisations corporelles	187 941	147 226	40 716	48 929	- 8 213
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 817		1 817	611	1 206
TOTAL (I)	478 759	368 239	110 520	128 766	- 18 246
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	159 948		159 948	178 344	- 18 396
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				1 657	- 1 657
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	49 468		49 468	37 672	11 796
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	619 068		619 068	539 902	79 166
Charges constatées d'avance	1 352		1 352	594	758
TOTAL (II)	829 835		829 835	758 169	71 666
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	1 308 594	368 239	940 355	886 934	53 421

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	607 924	528 833	79 091
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	51 616	79 090	- 27 474
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	46 433	60 350	- 13 917
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	705 973	668 273	37 700
Provisions pour risques et charges	22 164	18 856	3 308
TOTAL (II)	22 164	18 856	3 308
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	13 802		13 802
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)	13 802		13 802
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	64 423	68 511	- 4 088
Autres	133 993	131 294	2 699
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	198 416	199 805	- 1 389
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	940 355	886 934	53 421
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	106 475		106 475	91 047	15 428	16,95
Production vendue biens	29 293		29 293	31 781	- 2 488	-7,83
Production vendue services	733 082		733 082	655 613	77 469	11,82
Montants nets produits d'expl.	868 850		868 850	778 441	90 409	11,61
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			852 016	819 066	32 950	4,02
Cotisations			620	632	- 12	-1,90
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Autres produits			659	193	466	241,45
Reprise de provisions			19 679	22 034	- 2 355	-10,69
Transfert de charges			79	2 007	- 1 928	-96,06
Sous-total des autres produits d'exploitation			873 052	843 932	29 120	3,45
Total des produits d'exploitation (I)			1 741 902	1 622 373	119 529	7,37
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			5 917	1 831	4 086	223,16
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			5 917	1 831	4 086	223,16
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion				215	- 215	-100
Sur opérations en capital			14 267	13 178	1 089	8,26
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			14 267	13 393	874	6,53
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 762 086	1 637 596	124 490	7,60
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			1 762 086	1 637 596	124 490	7,60



	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	59 759	52 329	7 430	14,20
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	187 222	158 949	28 273	17,79
Services extérieurs	102 129	101 936	193	0,19
Autres services extérieurs	88 201	92 095	- 3 894	-4,23
Impôts, taxes et versements assimilés	37 947	37 593	354	0,94
Salaires et traitements	1 004 003	919 916	84 087	9,14
Charges sociales	155 980	145 083	10 897	7,51
Autres charges de personnels	1 968	1 741	227	13,04
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	33 350	27 583	5 767	20,91
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	22 164	18 856	3 308	17,54
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	13 802		13 802	N/S
Autres charges	663	52	611	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	1 707 188	1 556 134	151 054	9,71
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	19	1 782	- 1 763	-98,93
Sur opérations en capital	1 286	589	697	118,34
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	1 305	2 372	- 1 067	-44,98
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	1 976		1 976	N/S
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 710 469	1 558 505	151 964	9,75
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	51 616	79 090	- 27 474	-34,74
TOTAL GENERAL	1 762 086	1 637 596	124 490	7,60
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat	4 660	8 637	- 3 977	-46,05
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total	4 660	8 637	- 3 977	-46,05
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole	4 660	8 637	- 3 977	-46,05
Total	4 660	8 637	- 3 977	-46,05



Annexes Association 24

Préambule

ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE (A.I.S.P), a pour but :

- La formation
- L'insertion par l'activité économique
- L'aide aux demandeurs d'emploi
- L'aide aux personnes en difficultés sociales

L'association se donne tous les moyens nécessaires à son objet et conformes à la réglementation en vigueur.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 940 355,00 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 51 616,44 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 04/04/2024 par les dirigeants.



2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.



2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 014			6 014
Immobilisations corporelles	467 970	15 183	12 226	470 927
Immobilisations financières	611	1 207		1 817
TOTAL	474 596	16 390	12 226	478 759

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement	5 648			5 648
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I	5 648			5 648
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui	62 922	3 800		66 722
inst. générale, agencement	6 282			6 282
Install. tech., matériel, outill. industriels	130 536	12 443	616	142 363
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport	101 597	14 407	7 356	108 648
Matériel de bureau et informatique	38 845	2 699	2 968	38 576
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	340 182	33 349	10 940	362 591
TOTAL GENERAL (I+II)	345 830	33 349	10 940	368 239

3.3 - Eléments constitutifs du fond commercial

3.4 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	1 817		1 817
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	159 948	159 948	
Autres créances	49 468	49 468	
Charges constatées d'avance	1 352	1 352	
TOTAL	212 585	210 768	1 817



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.5 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	46 186
TOTAL	46 186



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	64 423	64 423		
Dettes fiscales & sociales	108 406	108 406		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	25 587	25 587		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	198 416	198 416		

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établi. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	13 051
Dettes fiscales & sociales	57 373
Autres dettes	15 160
TOTAL	85 584



5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	14 267
Sur opérations de gestion	13 917
Produits de cession des éléments d'actif	350
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charge	
Charges exceptionnelles	1 286
Sur opération de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	1 286
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	12 981

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant



6 - Autres informations

6.1 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 22 164 .

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur:

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 65 ans
- le taux de rotation du personnel : 17% à 0% par tranches d'ages
- le taux moyen d'augmentation des salaires : 1.5% par an
- le taux d'actualisation retenu : 3.20%
- le taux moyen des charges sociales : 45%

6.2 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non Cadres	15	
TOTAL	16	0

6.3 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à XXX E.

